



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02

laure.heger@conthey.ch

Réponse au postulat de Dominique Fragnière, Le Centre Création d'un couvert sur Conthey plaine

1. Préambule

Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt du postulat intitulé « Création d'un couvert sur Conthey plaine » et partage le constat formulé par son auteur quant au manque d'infrastructures couvertes, accessibles et fonctionnelles durant la majeure partie de l'année sur le secteur de la plaine de Conthey.

Dans ce contexte, l'Exécutif a poursuivi et approfondi sa réflexion quant à la faisabilité d'une telle infrastructure, en s'appuyant sur plusieurs principes directeurs, à savoir une accessibilité garantie tout au long de l'année (y compris pour les personnes à mobilité réduite), une polyvalence des usages permettant l'accueil de manifestations associatives, publiques ou privées, avec à minima la présence d'équipements de base tels que l'eau, l'électricité, la gestion des déchets et la présence de sanitaires.

2. Cahier des charges (réflexions initiales et définition des objectifs)

La réflexion relative à la faisabilité de cette infrastructure doit donc nécessairement intégrer différents paramètres, tel que présentés ci-dessous :

- Identification du site en fonction des disponibilités territoriales en plaine tout en prenant en compte les contraintes territoriales et nuisances (bruit, fumée des grills, protection de la nature, dangers naturels avec risque d'incendie, inondations, etc...);
- Définition du besoin et de l'usage (fonction du couvert, capacité, etc...);
- Choix de l'infrastructure (type de structure, modularité potentielle selon le type d'évènement, qualité et sécurité avec les conformités aux normes incendie, etc...);
- Logistique et emplacement (panorama, terrain plat, accessibilité, accès à l'eau, l'électricité et aux sanitaires, etc...);
- Aménagement et convivialité et interaction avec d'autres infrastructures (mobilier, cuisine extérieure, espaces lounges, décoration, éclairage, compatibilités et interactions avec une structure locative à proximité, etc...);
- Développement durable (gestion des déchets, zone de tri, poubelles sur le site, etc...);

Une fois l'ensemble de ces paramètres analysés dans un contexte de cohérence territoriale avec les projets communaux existants et planifiés, il conviendra de présenter un projet dont les coûts d'investissement et d'exploitation seront rigoureusement maîtrisés, et ce afin de garantir à terme une location à tarif modéré et accessible à l'ensemble de la population Contheysanne.

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch
www.conthey.ch



3. Analyse de la situation actuelle et faisabilité

Dans le cadre de cette réflexion globale, différentes pistes de mise en œuvre ont été examinées, en adéquation avec les projets communaux et les investissements pluriannuels.

Plusieurs variantes ont été analysées. Certaines ne répondent toutefois pas entièrement aux besoins identifiés, notamment en raison de leur proximité avec les zones d'habitation et des nuisances sonores susceptibles d'en découler. Le Conseil municipal poursuivra néanmoins ses réflexions et l'étude d'autres emplacements potentiels.

Certains sites avaient initialement été identifiés pour ce projet avec un positionnement en retrait des zones d'habitation, et notamment les trois sites ci-dessous :

- Le premier au Nord de la gouille des Ecussons ;
- Le second vers les terrains de foot à l'ouest de la salle polyvalente ;
- Le troisième au niveau de Saint-Séverin à proximité de la maison de commune.

Site au nord de la gouille des Ecussons

Ce secteur pourrait être adéquate d'un point de vue géographique par rapport à l'éloignement des zones d'habitation, mais il se situe d'une part en plein milieu du projet du Service de la Mobilité (SDM) en ce qui concerne la route de débord, qui sera à termes au sud de l'autoroute. Cet emplacement se situe d'autre part dans l'emprise dédiée au Rhône.

Par ailleurs, il est à ce jour interdit de remblayer la gouille du fait d'être dans l'emprise dédiée au Rhône, ce qui rend relativement compliqué en termes de superficie disponible de créer un couvert.

De surcroît, la profondeur de la gouille poserait également un problème de sécurité non négligeable pour ce type d'activité à proximité (enfants notamment).

Ce site ne possède donc pas d'éléments favorables pour l'établissement de ce projet.

Site vers les terrains de foot à l'ouest de la salle polyvalente

Ce deuxième secteur a également fait l'objet d'une réflexion pour la réalisation d'un couvert, mais des remarques et remontées négatives de la part des utilisateurs des terrains de football reviennent régulièrement, et plus particulièrement avec l'utilisation des secteurs en pelouse à côté des terrains, avec une fréquentation durant les week-ends de mars à octobre (dégradations, déchets, etc...).

Le peu de surface disponible et la proximité des installations sportives et de la salle polyvalente sont un obstacle à la réalisation de ce projet sur le site.

Site de Saint-Séverin

Ce dernier secteur, légèrement en retrait de la plaine tout en restant à proximité des habitations de la plaine, a été étudié dernièrement lors de la phase de réflexion de la rénovation de la salle communale de St-Séverin.

L'idée de développer un couvert sur ce secteur s'est accéléré avec l'achat des parcelles en aval des locaux actuels Des pompiers.

A ce titre, le projet de rénovation de la salle polyvalente intègre déjà la réalisation d'une place de jeux, et la future superficie disponible permet de réaliser un couvert, dont les fonctions pourront être à la fois distinctes et complémentaires à celles de la salle communale.

- Cette analyse plus large du site met en évidence plusieurs synergies fonctionnelles et territoriales potentielles, notamment au travers des éléments suivants : Salle communale ;
- Place de jeux ;
- Couvert ;
- Potentiellement des mesures de compensation dans le cadre de la restructuration du site de la Tour Lombarde (zone humide, etc...).

Outre la superficie disponible, le site possède un potentiel suffisant en places de parc, que ce soit pour la salle communale comme pour le couvert.

De surcroît, le projet de la salle communale prévoit maintenant de réaliser des toilettes au niveau inférieur, pouvant être utilisées indépendamment de la salle et uniquement dédiées au couvert.

Le site offrirait également un panorama sur la vallée et les montagnes.

Enfin, son utilisation pourrait aussi être indépendante ou couplée à celle de la salle communale (exemple pour un mariage : vin d'honneur sous le couvert et repas dans la salle communale). L'indépendance des deux structures permet également une utilisation en parallèle.

La réalisation du couvert de Gravelone à Sion pourrait constituer une source d'inspiration dans le cadre des réflexions en cours.

Ce site présente ainsi plusieurs éléments favorables qui méritent d'être approfondis dans le cadre de la poursuite des réflexions du Conseil municipal.

4. Proposition du site

Parallèlement à ces analyses par les services, le Conseil municipal relève que le site de St-Séverin présente plusieurs atouts intéressants à moyen et long terme, notamment en raison de la maîtrise foncière communale sur les parcelles concernées et des synergies envisageables avec les infrastructures existantes et futures du secteur.

La création d'un couvert sur la future place de St-Séverin pourrait ainsi constituer une variante pertinente, en complément de la salle communale et des autres aménagements projetés sur le site. Cette solution permettrait d'offrir un espace extérieur couvert destiné à différentes manifestations et de renforcer l'attractivité du secteur dans une vision cohérente d'aménagement communal.

Toutefois, le Conseil municipal relève également que ce site se situe à proximité de zones d'habitation, ce qui nécessite une analyse approfondie des potentielles nuisances sonores ainsi que de la compatibilité du projet avec le voisinage.

Dès lors, le Conseil municipal poursuivra ses réflexions ainsi que l'étude d'autres emplacements potentiels avant de retenir une variante définitive.

5. Conclusion

Le Conseil municipal ne souhaite dès lors pas opposer une solution à court terme à une vision à moyen terme, mais privilégier une réflexion globale permettant d'identifier la solution la plus adaptée aux besoins de la population, des sociétés locales et des entreprises, tout en tenant compte des contraintes territoriales, environnementales et des potentielles nuisances pour les riverains.

À cet effet, il se propose de poursuivre les études de faisabilité intégrant différents scénarios techniques, financiers et d'implantation, d'analyser les différents emplacements envisageables — y compris le site de St-Séverin — et de revenir ultérieurement vers le Conseil général avec des propositions structurées tenant compte des usages attendus, des coûts, des impacts sur le voisinage et du calendrier des projets communaux.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 13 mai 2026

Christophe Germanier
Président



Laure Heger
Secrétaire municipale

